

Présentation des autres financements de l'État mobilisables

Il s'agit d'une liste non exhaustive fournie à titre d'information. Il appartient aux porteurs de projets intéressés de solliciter ces partenaires selon leurs appels à projets respectifs et leurs modalités de dépôt de demande de subvention.

Chantiers et séjour de jeunes

"L'Opération Ville Vie Vacances" (OVVV) est un programme qui permet aux jeunes de 11 à 18 ans résidant dans les QPV, d'accéder à des loisirs (culturels, civiques, sportifs) collectifs et à des vacances, et de bénéficier d'une prise en charge à visée éducative pendant les vacances scolaires*.

L'OVVV s'adresse aux jeunes de 11 à 18 ans les plus en difficultés, en voie de marginalisation ou en risque de délinquance, non intégrés dans les activités déjà existantes et aux mineurs faisant l'objet de mesures de justice ainsi que des mineurs et jeunes majeurs détenus.

Pour plus ample information sur l'OVVV : blandine.desbree@loiret.gouv.fr

* Dates de Vacances Scolaires dans le Loiret pour 2020 :

- 1^{er} au 06 janvier 2020
- 15 février 2020 au 02 mars 2020
- 11 avril 2020 au 27 avril 2020
- 20 mai 2020 au 25 mai 2020
- 04 juillet 2020 au 1^{er} septembre 2020
- 17 octobre 2020 au 02 novembre 2020
- 19 décembre 2020 au 31 décembre 2020

L'appel à projet éducation à la citoyenneté, la solidarité et à l'interculturalité (ECSI) est proposé par la DRDJSCS en partenariat avec le Conseil départemental. Il vise à soutenir les actions favorisant l'engagement citoyen et solidaire, l'éducation à l'altérité et à l'interculturalité, et l'épanouissement éducatif et culturel des jeunes de 11 à 17 ans. Les pré-adolescents et adolescents résidant dans le Loiret sont le public prioritaire de cet appel à projets qui vise à les rendre acteurs de leur citoyenneté dans une démarche d'ouverture aux autres et au monde dans sa diversité. Pour plus de renseignements : claire.malige@jscs.gouv.fr

Le service civique offre un statut pour des missions de volontariat pour tous les jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme ou de niveau et sans prérequis. Cette mission se déroule sur une période entre 6 et 12 mois pour une durée hebdomadaire de 24 heures à 35h. Cette mission a pour objet l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire par la Nation (culture et loisirs, environnement, solidarité, sport, mémoire et citoyenneté, etc.). Elle donne lieu au versement par l'État d'une indemnité au volontaire de 473,04 € (plus une majoration de 107,66 € sur critères sociaux) ainsi que 107,58 € à la charge de l'organisme d'accueil. Ces missions se déroulent: au sein d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'international. La structure d'accueil nomme un tuteur qui outre le suivi du volontaire dans ses missions l'accompagne à l'élaboration de son projet d'avenir. Pour plus de renseignements: elsa.sanon@jscs.gouv.fr

Droit des femmes et égalité femme/homme

La direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité du Centre Val de Loire peut intervenir pour le financement d'actions contribuant aux objectifs suivants : lutter contre les stéréotypes de genre et les comportements sexistes au sein de l'école et des activités périscolaires, favoriser l'accès des femmes des quartiers à leurs droits, favoriser l'accès des femmes à santé, améliorer l'insertion professionnelle des femmes, lutter contre les violences faites aux femmes. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité du Loiret à venessa.kerampran@loiret.gouv.fr

Prévention drogues et conduites addictives

La MILDECA (mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) peut être sollicitée pour le financement des actions visant à prévenir et à lutter contre les conduites addictives. Vous pouvez contacter le Bureau de la sécurité publique à la préfecture du Loiret en charge de sa mise en œuvre à pref-cabinet@loiret.gouv.fr

Prévention des haines et des discriminations

La DILCRAH (délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT) peut être mobilisée pour le financement d'actions visant à soutenir et à encourager les initiatives de la société civile engagées contre les haines et les discriminations. Pour plus de renseignements : pref-cabinet@loiret.gouv.fr

Prévention de la délinquance

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) doit prioritairement être mobilisé pour les actions contribuant aux objectifs suivants : soutenir les actions de médiation de rue de proximité et plus particulièrement les actions hors murs en horaires atypiques, encourager les actions visant à améliorer le lien entre les populations et les forces de sécurité de l'État, encourager les actions spécifiques visant à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes, mettre en place des actions de prévention de la radicalisation en faveur des jeunes.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville de l'État et les crédits du FIPDR ne peuvent pas co-financer un même projet.

Pour plus de renseignements : pref-cabinet@loiret.gouv.fr

Emploi/formation/insertion professionnelle

L'appel à projets « Accompagner les jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni étude ni formation (NEET) vers et dans l'emploi » a pour objectif de favoriser la mise en place de démarches innovantes et/ou complémentaires aux actions de droit commun en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes et notamment ceux rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Pour plus de renseignements : centre-ud45.direction@direccte.gouv.fr

L'appel à projets 100 % inclusion est une **expérimentation** dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), au bénéfice des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, résidant dans les quartiers de la politique de la ville ou les territoires ruraux. L'objectif est de **tester des parcours intégrés et personnalisés, depuis la remobilisation jusqu'à l'accès à l'emploi ou à l'activité durable**, permettant la construction de projets professionnels et le développement ou la valorisation de compétences.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 31 décembre 2020. Pour plus de renseignements : <https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>

L'appel à projets «Dispositif local d'accompagnement DLA 2020 » a pour objectif le développement et l'amélioration de la qualité de l'emploi en renforçant le modèle économique de la structure accompagnée.

Le présent appel à projets est ouvert à tout organisme à but non lucratif dont le métier, l'activité et l'expérience témoignent d'une réelle expertise dans le champ de l'accompagnement de structures employeuses de l'économie sociale et solidaire ainsi que sur des missions d'animation, de mise en réseau et d'appui ressources.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 25 octobre 2019. Pour plus de renseignements : regine.saintonge@direccte.gouv.fr

L'appel à projets relatif au développement de l'offre d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) en région Centre-Val de Loire a un double objectif :

- renforcer l'offre d'insertion des structures existantes (EI ou ACI) sur de nouveaux secteurs d'activités dits porteurs ou en tension sur le territoire pour faciliter l'insertion professionnelle durable. Ainsi, Les structures, ayant passé une convention annuelle ou triennale avec l'Etat souhaitant développer une nouvelle activité, sont concernées par le présent appel à projets.
- développer l'offre d'insertion par la création de nouvelles structures de type ACI et EI sur les territoires peu ou pas couverts et/ou sur des secteurs d'activité dits porteurs ou en tension sur le territoire pour faciliter l'insertion professionnelle durable.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 novembre 2019.

Pour plus de renseignements : eric.journaud@direccte.gouv.fr

Le dispositif SESAME (Sésame vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement) est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, et résidant au sein d'un quartier politique de la ville. Il permet d'offrir à chacun de ces jeunes un parcours individualisé (information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent).

Pour plus de renseignements : sandrine.troadec@jscs.gouv.fr et yassire.bakhallou@drjscs.gouv.fr

Culture

L'enveloppe de crédits « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la Direction régionale des affaires culturelles Centre Val de Loire peut être sollicitée pour le financement des actions visant au développement de l'offre culturelle. Les axes d'intervention prioritaire sont :

- les projets favorisant l'accès des populations des quartiers prioritaires aux lieux et aux domaines artistiques et culturels ;
- les projets contribuant à développer les pratiques artistiques et culturelles de la population, en favorisant leur rencontre avec des équipes artistiques ;
- les projets faisant appel à des résidences d'artistes au sein des quartiers de la politique de la ville ;
- les actions contribuant au renforcement de la cohésion sociale par la valorisation des modes d'expression et de création issus des quartiers prioritaires ;
- les projets à teneur culturelle ou artistique faisant appel à la mémoire des habitants, du quartier ou facilitant l'appropriation du cadre de vie par les habitants, si possible en lien avec la rénovation urbaine.

Pour plus de renseignements : vanessa.ndoye@culture.gouv.fr

Le fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs permet de soutenir les initiatives prises par des groupes d'amateurs autonomes s'il y a toutefois en amont un travail et une intervention d'un artiste ou d'un professionnel de la culture dans un objectif de formation et de développement des pratiques artistiques du groupe amateur.

Pour plus de renseignements : vanessa.ndoye@culture.gouv.fr

Passeurs d'images est un dispositif national d'éducation à l'image hors-temps scolaire coordonné en région Centre-Val de Loire par *Ciclic*. Les objectifs poursuivis par Passeurs d'images sont à la fois culturels et sociaux. Il s'agit d'abord de proposer une offre diversifiée différente de celle relayée habituellement par les médias et les industries culturelles. Il s'agit ensuite d'aider le public à mieux se situer vis-à-vis de l'image (cinéma, télévision, médias, jeux vidéo...) dans son environnement personnel. Il s'agit enfin de créer du lien social en faisant apparaître la diversité culturelle de la société afin de lutter contre les discriminations.

Passeurs d'images vise prioritairement les populations vivant dans les quartiers ciblés par les politiques

de la ville, les zones rurales, les circuits « fermés » (milieu carcéral, hôpitaux), les familles d'origine migrante, les adultes et familles en grande difficulté sociale. La coordination régionale - Ciclic Centre-Val de Loire - apporte une expertise et un soutien technique, artistique, logistique et financier au porteur de projet. Pour plus de renseignements : marine.rechard@ciclic.fr xavier.louvel@ciclic.fr

C mon patrimoine ! permet de soutenir les actions visant à permettre à des jeunes de 6 à 18 ans n'ayant pas accès aux lieux patrimoniaux ou éloignés des dispositifs culturels classiques, ce dispositif vise en priorité les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les invite à une découverte artistique et ludique des patrimoines durant le temps extrascolaire. Le projet, dont l'élaboration se fera en commun entre une structure patrimoniale d'accueil et une structure de loisir ou une association d'éducation populaire travaillant régulièrement avec le public-cible, devra associer les parents ou les familles et grâce à l'activité proposée, éveiller la curiosité des participants en leur donnant envie de renouveler l'expérience.

Ce dispositif est co-piloté par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS).

L'opération fait l'objet d'un appel à projets avec une date limite de dépôt des dossiers.

Pour plus de renseignements : chantal.baude@culture.gouv.fr pour la DRAC, et nathalie.pronier@jscs.gouv.fr et/ou drdjscs-cvll-politique-ville@jscs.gouv.fr pour la DRDJSCS.

L'appel à projets action culturelle et langue française soutient des projets culturels pour renforcer la maîtrise du français des populations les plus fragiles dans les territoires. Ces projets permettront d'améliorer l'accès à la langue française pour un grand nombre de personnes qui, parce qu'elles en sont exclues, rencontrent des difficultés dans leur vie sociale, professionnelle et culturelle : adultes ne maîtrisant pas l'écrit, jeunes de 16 à 25 ans sans emploi et sans qualification, migrants non francophones, de même que les enfants et les jeunes en situation de fragilité linguistique, notamment les élèves allophones, sur le temps périscolaire et extra-scolaire. Les détenus, ainsi que les mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse, sont également concernés.

Pour plus de renseignements : vanessa.ndoye@culture.gouv.fr

Soutien à la vie associative

Le **fonds pour le développement à la vie associative** permet :

. d'apporter un soutien financier aux **actions de formation** des bénévoles présentées par les associations ;

. d'apporter un soutien financier lié **au fonctionnement des associations et à leurs projets innovants** qui contribuent au dynamisme de la vie locale, à la consolidation de la vie associative locale et à la création de richesses sociales ou économiques durables pour le territoire, notamment ceux ruraux, moins peuplés ou plus enclavés géographiquement ; et qui mobilisent et rassemblent une participation citoyenne significative par rapport au territoire, notamment de bénévoles réguliers, a fortiori si cette participation inclut des personnes ayant moins d'opportunités et reflète une mixité sociale, intergénérationnelle, femmes-hommes, etc. (non cumulable avec des subventions politique de la ville de l'État)

Pour plus de renseignements : adeline.moriconi@jscs.gouv.fr